



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nécessité étendre validité ordonnance traitement chronique indispensable

Question écrite n° 27854

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'étendre la validité d'une ordonnance d'un traitement chronique indispensable à la continuité des soins. En effet, des médecins refusent de recevoir en consultation des patients pour le renouvellement de médicaments à effectuer tous les 28 jours, sous prétexte que leur demande ne constitue pas un motif d'urgence. Or certaines prescriptions hospitalières, notamment de méthylphenidate et assimilés pour les enfants et adolescents présentant une narcolepsie, une hypersomnie centrale ou un trouble de déficit de l'attention, ne peuvent être renouvelées, avec des conséquences qui inquiètent considérablement les familles concernées. Une dérogation vient d'être accordée pour les pharmaciens hospitaliers, les autorisant à étendre la validité d'une ordonnance de ces traitements, avec une mention de la procédure exceptionnelle sur l'ordonnance permettant la prise en charge par les organismes d'assurance maladie. Afin de soulager les médecins généralistes ou pédiatres, il apparaît indispensable d'étendre cette mesure d'exception aux pharmacies de ville pour qu'elles puissent dispenser la spécialité méthylphenidate à celles et ceux produisant une ordonnance datée du jour, numérisée et présentant l'ordonnance initiale originale délivrée par le médecin hospitalier spécialiste, ce dernier devant s'assurer de la bonne observance et de la bonne tolérance tous les 28 jours avant de procéder à une nouvelle ordonnance et à son envoi numérisé. Il lui demande s'il compte prendre en urgence cette disposition permettant à titre temporaire le renouvellement systématique de ces prescriptions aux patients enfants, adolescents et adultes actuellement traités depuis plus de six mois et ayant bénéficié d'investigations cliniques ou polysomnographiques.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27854

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2441

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)